

Bulletin / Presse

NUMERO: 137

DATE: 13.2.85

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

74 Av. Parmentier

75011-PARIS

Tel. 700-94-40



Responsable:
Mme D. de LORENZI

... INFORMATIONS DIVERSES ...

—) L'EPREUVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO, PREVUE LES 18 ET 19 MAI à PUY EN VELAY/HTE LOIRE EST ANNULEE. MOTIF ... DIFFICULTES AVEC CERTAINES COMMUNES POUR LE PASSAGE DE L'ENDURO.

Nous ne savons, à l'heure actuelle, si cette épreuve sera remplacée. A suivre.

—) 21 AVRIL ... LES ANDELYS dans l'Eure ... NOTEZ QUE LE MC ANDELYSIEN ORGANISE NON SEULEMENT UN SIDECAR CROSS INTERNATIONAL (avec manche du Championnat de France) MAIS AUSSI UN MOTO CROSS SOLO DE CATEGORIE INTERNATIONALE.

—) UN NOUVEAU CLUB EN AUVERGNE ... LE MOTO CLUB BILLOMOIS, siège en Mairie 63160 BILLOM, le Président est RENE AUTHEYRAT (T.73.68.33.00) et la CORRESPONDANCE DOIT ETRE ADRESSEE A LA SECRETAIRE, COLETTE LAPLEAU, ST JULIEN DE COPPEL 63160 BILLOM T.68.33.00

—) STAGES A LEDENON (GARD) ... WEEK END D'INITIATION OU DE PERFECTIONNEMENT LES 23/24 FEVRIER - 9 ET 10 MARS - 27/28 AVRIL - 01/02 JUIN - 13/14 JUILLET 20/21 JUILLET - 10/11 AOUT - 17/18 AOUT - 28/29 SEPTEMBRE - 19/20 OCTOBRE - 09/10 NOVEMBRE. renseignements et adhésions chez RENE REVEIL, Président, 7 rue des Mugnets 38280 VILLETTE-D'ANTHON, Tél. (7) 831.23.63 (de 8 h à 21 h).

—) ASSEMBLEE GENERALE F.F.M. - 16 FEVRIER AU NOVOTEL DE BAGNOLET ... ELECTIONS DU NOUVEAU COMITE DE DIRECTION - ELECTION DU PRESIDENT. L'APRES MIDI, REUNION DU COMITE NOUVELLEMENT ELU AVEC ELECTIONS DE TOUTES LES COMMISSIONS FEDERALES.

—) MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS ... SI VOUS PASSEZ PAR LA PORTE DE VERSAILLES, AU SALON DE LA COMPETITION, PEUT-ETRE VOUS ARRETEREZ-VOUS A NOTRE STAND HALL 6 - W 65

—) CHAMPIONNATS DU MONDE DE MOTO CROSS 1985 ... VOUS POUVEZ D'ORES ET DEJA PRENDRE CONTACT AVEC PASCAL HAUDIQUET (1 RUE DE LA GARE 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN T. (35) 73 74 47 après 19 H). C'EST LUI QUI VOUS FOURNIRA LES INFORMATIONS NECESSAIRES POUR LE GRAND PRIX DE THOUARS (500cc) 20/21 AVRIL, LE GRAND PRIX DE THOMER LA SOGNE (125cc) LES 1 ET 2 JUIN, ET LE GRAND PRIX DE GIMONT (250cc) LES 15 ET 16 JUIN.

CALENDRIER DES 16-17 FEVRIER

MOTO-CROSS REGIONAL (85) LA ROCHE S/ VON/MC VONNAIS/TEL. (51) 37 05 59
ou 62 12 47
COURSE DE COTE TOUT TERRAIN REGIONALE (83) CAVALAIRE/ ANNULEE

TRIAL NATIONAL - CHAMPIONNAT DE FRANCE - (83) LA GARDE REINET/
A.M.C. GRASSE/TEL. (93) 36 09 48

ENDURO INTER DU TOUQUET (62) LE TOUQUET/MC DES SABLES/TEL. 525 76 47
ENDURO REGIONAL (56) MALESTROIT/MC PLOERMEL/TEL. (97) 93 66 37

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIKE/MCDES SABLES/TEL. 525 76 47 → **ANNULE**
ENDURANCE TOUT TERRAIN REGIONALE (13) VENTABREN/MC VENTABREN/TEL. (42) 28 80 22
ENDURANCE TOUT TERRAIN REGIONALE (30) DOMAZAN/MC DOMAZAN/TEL. (90) 25 19 74
ENDURANCE TOUT TERRAIN REGIONALE (84) APT/MC AIGLES APTESTIENS/TEL. (90) 74 22 64
ENDURANCE TOUT TERRAIN REGIONALE (69) COGNV/CM BEAUJOLAIS/TEL. (74) 67 58 58

CALENDRIER DES 23-24 FEVRIER

PROMO-SPORT CROSS (84) PERNES LES FONTAINES/AS FFM - MC PERNOIS/TEL. 700 94 40

MOTO-CROSS REGIONAL (93) TREMBLAY LES GONESSE/PARINOR MC/ TEL. 860 55 02

MOTO-CROSS REGIONAL (44) SUCE S/ ERDRE/CM SUCEEN/ TEL. (40) 77 88 26

MOTO-CROSS REGIONAL (37) ARTANNES/AM VAL DE LOIRE/ TEL. (47) 54 16 06

TRIAL NATIONAL FRONTALIER (08) MONTHERME/UM ARDENNES/TEL. (24) 33 35 89

TRIAL NATIONAL (72) LE MANS/ ASM AC OUEST/ TEL. (43) 72 50 25

TRIAL NATIONAL (76) MONTIVILLIERS/MC VAL DE SEINE/ TEL. (35) 30 44 17

TRIAL REGIONAL (25) BEUTAL/ MOTO CLUB DE SOCHAUX/ TEL. (81) 94 21 40

ENDURO NATIONAL (78) CARRIERES S/ POISSY/A.S.C.A. TALBOT/ TEL. (3) 099 65 67

ENDURANCE TOUT TERRAIN NATIONALE (36) ARGENTON S/ CREUSE/MC ARGENTONNAIS/TEL (54) 24 15 46

ENDURANCE TOUT TERRAIN NATIONALE (21) VILLARS F./MC VAL DE VERGY/TEL. (80) 21 56 85

ENDURANCE TOUT TERRAIN NATIONALE (17) ST PIERRE D'OLERON/MC OLERONNAIS/ TEL (46) 76 32 68

ENDURANCE TOUT TERRAIN NATIONALE (35) ROMAGNE/MC ROMAGNE/ TEL. (99) 98 82 28

ENDURANCE TOUT TERRAIN REGIONALE (76) FRESQUENNES/ROUEN MV/ TEL. (35) 73 34 09

ENDURANCE TOUT TERRAIN REGIONALE (46) ST GERVY/MC CADURCIEN/ TEL. (65) 30 09 23

ENDURANCE TOUT TERRAIN REGIONALE (40) HT MAUCO/MC MONTAIS/ TEL. (58) 06 13 58

ENDURANCE TOUT TERRAIN REGIONALE (88) EPINAL/MC SPINALIEN/ TEL. (29) 31 10 64

MOTO-CROSS NATIONAL HIVERNAL (14) BASLY/BASLY MC/ TEL. (31) 43 61 75



IL A FALLU BEAUCOUP DE COURAGE A NOS 129 ENGAGES AU PROMO CROSS DE PIPRIAC POUR AFFRONTER LES INTEMPERIES QUI SEVISSAIENT SUR LA BRETAGNE LE WEEK-END DERNIER... PLUIE, VENT, NEIGE, FROID ! EN BREF, RIEN N'INCITAIT LES SPECTATEURS A DELAISSEUR LEUR COIN DE CHEMINEE ... POURTANT LES COURSES ONT ETE PARFAITES MALGRE LE TERRAIN ET L'ON PEUT SOULIGNER LA PARTICIPATION D'UN COUREUR INTERNATIONAL, YAN BAULARD, EN 250cc, DE REMPORTER LES DEUX MANCHES ... MAIS RASSUREZ-VOUS IL N'ETAIT LA QU'EN "DEMONSTRATION" ET NE COMPTE PAS, EN CONSEQUENCE, DANS LES CLASSEMENTS.

PROCHAINE EPREUVE DANS LE SUD, A PERNES LES FONTAINES (84) LES 23/24 FEVRIER

- RESULTATS -

1ère MANCHE - 80cc

1. Eric GUILLOUX/SUZUKI/LIC.JOURNEE
2. Hervé MARTIN/HONDA/LIC.JOURNEE
3. Frack HUME/YAM/MC MINI VERTS
4. Xavier GALTARD/SUZUKI/LIC.JOURNEE
5. Ludovic GRALLAND/KAWA/LIC.JOURNEE

...

2ème MANCHE - 80cc

1. Eric GUILLOUX/SUZUKI/LIC.JOURNEE
2. Christophe BASLE/YAMAHA/AM RENNES
3. David FRETIGNE/KAWA/MC MAYENNAIS
4. Abel CHEVALIER/HONDA/LIC.JOURNEE
5. Franck HUME/YAMAHA/MC MINI VERTS

...

1ère MANCHE - 125cc

1. Bruno RABRUAU/YAMAHA/MC ROMAGNE
2. Yohann QUILLLEC/HONDA/AM CORSEUL
3. Bruno QUESNEL/YAMAHA/MC ROMAGNE
4. Franck FONTENEAU/YAM/UM CHOLET
5. Franck GARCIAU/HONDA/UM CHOLET

...

2ème MANCHE - 125cc

1. Bruno RABRUAU/YAMAHA/MC ROMAGNE
2. Yoann QUILLLEC/HONDA/AM CORSEUL
3. Laurent MENTEC/HONDA/KER MC
4. J Paul DANY/YAMAHA/AM BIGNAN
5. Bruno QUESNEL/YAMAHA/MC ROMAGNE

...

1ère MANCHE - 250cc

1. Christian LEMOINE/YAM/MC GUICHEN
2. Emmanuel BARBOT/HONDA/MC BRULAY
3. Olivier LEGRAIN/YAM/AS BRELAISE
4. René SENECHAL/YAM/MC TREMBLAY
5. Joël MARTIN/KTM/LIC.JOURNEE

...

2ème MANCHE - 250cc

1. Christian LEMOINE/YAM/MC GUICHEN
2. Joël MARTIN/KTM/LIC. JOURNEE
3. René SENECHAL/YAM/MC TREMBLAY
4. Denis ROUAULT/HONDA/MC LOIRE A.
5. Jacky VOISIN/YAM/MC MILLIERES

...

1ère MANCHE - 500cc

1. Jean Luc TEXIER/YAMAHA/MC TREMBLAY
2. Denis HERNIOT/KAWA/MC ST MALO
3. Bernard NICOLO/KAWA/MC C.A.

2ème MANCHE - 500cc

1. Denis HERNIOT/KAWA/MC ST MALO
2. Bernard NICOLO/KAWA/MC C.A.

1ERE EPREUVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIAL ZONE 3

R.T.F. 26 - VENTEROL - 10 FEVRIER 1985

1. Didier USSEGLIO	MC SOMMIEROIS	BETA	16 PTS
2. Stéphane BACH	MC MONTBOUQUET	YAMAHA	17 PTS
3. Patrick CHARLIER	RTF 38	FANTIC	19 PTS
4. Thierry GIRARD	RTF 26	YAMAHA	21 PTS
5. Stéphane DEPONT	MC MAURIENNE	BETA	25 PTS
6. Eric FRUGIERE	RTF 38	FANTIC	28 PTS
7. Michel FRONT	MC ISERAN	FANTIC	29 PTS
8. Denis PERCETTI	MC AIGLES APTESEIENS	FANTIC	36 PTS
9. Eric LAURON	TC DES SANGLIERS	SWM	38 PTS
10 Gérard COMBE	RTF 26		39 PTS

1ERE EPREUVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE TOUT TERRAIN

MC DU DRAGON - LE THORONET - 10 FEVRIER 1985

1. Marc MORALES/Didier TIRARD	MC VAL DE VERGY/ERAGNY MV	KTM 240
2. Denis LACROIX/Michel ROCHE	MC AIX EN PROVENCE	HONDA 250
3. Thierry CHARBONNIER/Gérard GEILLE	MC BRIVADOIS/MC THIERS	YAMAHA 250
4. Didier DI PASQUALE/Stéphane CHAMBON	MC CECILIE/MC ALLEINS	HONDA 250
5. J. Paul CHARLES/Patrice BETANCOURT	MC VAL DE VERGY/MC SABLES SETOIS	HVA 400
6. J. Marc ESPOSITO/Thierry MAGNALDI	MC AIX EN PROV/CET S CANNES	KAWA 125
7. Philippe LACHAUSSEE/Eric SAUZEDE	TEAM SAINT-YORRE	HONDA 250
8. Yves GERVAISE/Olivier PERRIN	MC MAZEL/MC THOMER	KTM 240
9. Pascal POYARD/Christian CALIGARIS	CET SPORT CANNES	APRILIA 125
10 Guy ALBARET/Edouard BERTHET-RAYNE	ERAGNY MV/MC AIGLES APTESEIENS	KTM 250



CALENDRIER DE LA COUPE GAULOISES YAMAHA

1985

**COUPE
GAULOISES
YAMAHA**

HUIT COURSES SEULEMENT CETTE ANNEE - LE MANS 31 MARS/ MAGNY COURS LE 14 AVRIL (TROPHEE INTERNATIONAL GAULOISES)/ LEDENON LE 21 AVRIL (CHAMPIONNAT OPEN)/ NOGARO LE 2 JUIN/ CAROLE LE 14 JUILLET/ GRAND PRIX DE FRANCE AU MANS LE 21 JUILLET/ LE BOL D'OR AU RICARD 15 SEPTEMBRE/ LA FINALE A CROIX EN TERNOIS LE 6 OCTOBRE.

• SEUL SERA RETENU POUR CETTE ANNEE, LE MODELE 1985 DE LA YAMAHA RD 350 LC (F)

EN CE QUI CONCERNE LES DIFFERENTS TROPHEES ET CLASSEMENTS, TOUS SONT RECONDUITS CETTE ANNEE AVEC EN PLUS UNE NOUVEAUTE :

LE TROPHEE TESA- IDENTIFICATION

QUI RECOMPENSERA, A CHAQUE EPREUVE, LES 5 PREMIERS.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

COUPE GAULOISES YAMAHA
33, BOULEVARD BERTHIER
75017 PARIS
Tél. (1) 755.73.20



HELAS! CONTRAIREMENT A CE QUE NOUS AVIONS ANNONCÉ,
LA PREMIERE EPREUVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE
TRIKE DU TOUQUET EST ANNULEE ... POUR DES RAISONS
DE SECURITE. DOMMAGE POUR LES 110 EQUIPAGES QUI
S'Y ETAIENT ENGAGES ...

LA PROCHAINE EPREUVE EST PREVUE LE 7 AVRIL AU CANET
PLAGE ET ORGANISEE PAR LE MOTO CLUB DE THUIR

POUR VOUS PERMETTRE DE SUIVRE LE DEROULEMENT DU
CHAMPIONNAT, NOUS VOUS DONNONS CI-APRES LE REGLE-
MENT COMPLET.

Championnat de Trike

Art. 1 Définition

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour l'année 1985 le Championnat de France de Trike.
Ce Championnat se déroulera sur huit épreuves d'une durée de quatre à six heures. Le Championnat de France de Trike est une compétition qui se déroule suivant la formule : deux pilotes une moto.

Art. 2 Catégorie

Le Championnat de France de Trike ne comprend qu'une seule catégorie ouverte aux licenciés internationaux et nationaux sans distinction. Un classement Scratch toutes cylindrées confondues permettra d'attribuer, en fin d'année, un titre de Champion de France.
Dans ce classement Scratch, trois classes de cylindrées : 160 à 225cc, 226 à 250cc, plus de 250cc, seront sanctionnées par des titres de vainqueurs de Trophées de France. Des médailles d'Or, d'Argent et de Bronze seront remises aux trois premiers du Championnat. Des trophées seront offerts aux trois premiers de chaque classe de cylindrées.

Art. 3 Calendrier

Tous les clubs affiliés à la F.F.M. peuvent prétendre organiser une épreuve de Championnat. Il convient d'en faire la demande avant le 1er juin de l'année précédente. Les épreuves retenues pour le Championnat se dérouleront aux dates suivantes :

16/02	Le Touquet	MC des Sables
07/04	Canet-Plage	MC de Thuir
12/05	Annonay	MC Hte Ardèche
02/06	Argenton/Creuse	AM Vallée de la C.
16/06	Cognac	Cognac MC
28/07	Vouvray	MC Touraine
15/09	Goupillières	US Fontenay
13/10	Aix-en-Provence	MC Aix-en-Provence

Si pour une raison quelconque, sauf élection ou référendum, l'une d'entre elles devait être annulée, elle ne serait pas remplacée.

Art. 4 Engagement

Les droits d'engagement sont fixés à 440 francs par machine.
Les droits d'engagement devront accompagner les bulletins d'engagement. Les engagements seront limités à 10 équipages par kilomètre. Ils devront parvenir, au plus tard, 15 jours avant la date de l'épreuve. Chaque pilote devra être en possession de sa licence F.F.M. ou F.I.M. en

cours de validité. Les licences à la journée ne sont pas autorisées.

Art. 5 Concurrents

Le Championnat de Trike est ouvert aux équipes composées de deux pilotes licenciés à l'année. Chaque pilote devra être en possession de sa licence en cours de validité et de son permis de conduire. Il devra être équipé d'une tenue de crossmen ou d'enduriste et posséder un casque d'un modèle agréé.

Art. 6 Dossards

L'organisateur devra imposer le port d'un dossard, chaque pilote devra porter celui qui lui sera fourni. Le numéro du dossard devra être le même que celui de la machine. Il devra toujours être propre et lisible afin d'éviter les contestations.

SANCTIONS
Plaque frontale à numéros ou dossards sales ou illisibles. équipe non pointée
Numéros différents, pilote et machine. exclusion

Art. 7 Motocycles

Seront admises les machines conformes aux normes ci-dessous.

Définition :
Un Trike est un motorcycle à trois roues, laissant trois traces sur le sol, et dont les roues arrière, assurant la propulsion, sont montées sur le même axe rigide horizontal.

- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- La direction doit être assurée par la roue avant.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- Les pneumatiques à palettes ou à godets sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder douze pouces de diamètre.
- La largeur hors-tout du Trike ne doit pas excéder 1200 mm.
- Le niveau sonore de l'échappement ne doit pas être supérieur à 103 décibels.
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du Trike ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique.
- Si la transmission est assurée par une chaîne, un carter métallique doit être fixé sous le brin inférieur.
- Un coupe-circuit relié au poignet droit du pilote doit être prévu.

NUMÉROTAGE DES MACHINES
Les numéros des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque frontale sera de fond vert et les numéros blancs.
Dimensions de la plaque 25 x 35 cm
Dimensions des chiffres 16 cm de haut

SANCTION
Toute machine se présentant à la vérification sans ses numéros ne sera pas acceptée.

Art. 8 Vérifications techniques

Avant de prendre part aux essais, les machines auront dû être présentées aux vérifications techniques. Celles qui ne seront pas conformes aux normes seront refusées. Une marque de peinture sera apposée sur le cadre et sur le carter moteur.

Art. 9 Essais

Des essais libres d'une demi-heure au minimum devront être prévus en fonction des possibilités horaires de chaque organisateur. Ils ne seront ouverts qu'aux machines ayant été acceptées aux vérifications techniques.

Ces essais devront permettre à chacun des deux pilotes de l'équipe de faire au minimum un tour de circuit. Ils s'intercaleront entre les vérifications techniques et le contrôle du bruit avant la mise en parc fermé des machines. Ils devront être terminés au moins 1 h 30 mn avant le départ.

Aucune machine ne sera admise en parc fermé si elle n'a pas été présentée au contrôle de bruit ou si elle se présente à ce contrôle dans la demi-heure qui précède le départ. Exemple : 8h00 à 8h30, essais ; 8h30 à 9h30, contrôle sonomètre ; 10h00, départ.

SANCTIONS
Machine non conforme
1-avant l'épreuve refusée au départ
2-pendant l'épreuve exclusion après avertissement.

Art. 10 Contrôle du bruit

Après les essais, les mesures du bruit seront effectuées selon les normes en vigueur en enduro, la limite étant fixée à 103 décibels.

Toute machine dépassant les normes sera refusée au départ. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être arrêtée. Le silencieux devra être remis en état avant que la machine puisse repartir. En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Art. 11 Parc fermé

Le contrôle de bruit terminé, le pilote doit conduire sa machine immédiatement au parc fermé, la laisser et ressortir aussitôt sans la bâcher.

A partir de cet instant, ni le pilote, ni son assistant, ne seront plus autorisés à effectuer quoi que ce soit sur leur motorcycle (ou sur tout autre).
C'est seulement sur l'ordre du Directeur de course que l'un des deux pilotes de l'équipe pourra récupérer son motorcycle pour l'amener directement sur la ligne de départ à l'emplacement qui lui sera indiqué. Le parc fermé devra être entièrement clôturé. Son accès ne sera autorisé qu'à un seul des deux pilotes à la fois.

Art. 12 Piste

Le circuit aura une longueur de 6 kilomètres minimum, y compris la ligne droite des stands, clôturée, dans laquelle seront installés les boxes. La largeur minimum de la piste sera de 8 mètres et la largeur de la ligne de départ de 25 mètres. Le relief du terrain ne doit pas être accidenté.

Le tracé de la piste ne doit pas permettre une vitesse moyenne supérieure à 50 km/h.

Art. 13 Ordre des départs

L'emplacement des machines sur la ligne de départ sera fonction de l'ordre des numéros. Ceux-ci seront attribués en fonction de la date d'envoi des engagements, cachet de la poste faisant foi.

Art. 14 Départ

Les stands pourront être occupés par les assistants et aménagés pour les essais.
Le départ sera donné style Le Mans, c'est-à-dire que les machines seront installées du côté de la piste, opposé aux stands. Les pilotes seront du côté des stands. Au signal donné par le Directeur de Course, les pilotes franchiront à pied la distance les séparant de leurs machines. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche, sur la ligne, par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette est interdit.
Après autorisation du Directeur de Course, le démarrage à la poussette sera autorisé. Cette autorisation sera accordée par un drapeau de couleur verte agité par le Directeur de Course. Le mécanicien pourra aider le pilote dans cette manœuvre.

SANCTIONS
Au départ, machine mise en route par une autre personne que le pilote 5 tours
Démarrage « à la poussette » avant le signal du Directeur de Course. 5 tours

SANCTIONS
Machine non conforme
1-avant l'épreuve refusée au départ
2-pendant l'épreuve exclusion après avertissement.

Art. 15 Changement de pilotes

Chaque pilote ne pourra pas piloter pendant plus de deux heures consécutives sa machine. Tout changement de pilotes devra s'effectuer au stand de ravitaillement.

CAS PARTICULIER
Le pilote ayant été accidenté sur une partie du circuit pourra être remplacé par son équipier à l'endroit où l'accident a eu lieu. Ce remplacement se fera toujours après avis du Directeur de Course ou d'un Commissaire.

Art. 16 Stands

Les stands doivent être séparés de la piste par un couloir de décélération.
Chaque stand aura une grandeur minimum de 10 mètres carrés, et sera séparé de son voisin.

Art. 17 Assistance dans les stands

Chaque machine accidentée pourra être réparée par un mécanicien et les pilotes. Les personnes admises sur les stands seront limitées aux pilotes, au mécanicien, au chef de stand, au panneleur, à l'exclusion de toute autre personne, sous peine de sanction.

Art. 18 Ravitaillement

Les concurrents devront obligatoirement utiliser un carburant du commerce.
Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement au stand, moteur arrêté.

SANCTIONS
Ravitaillement en dehors des stands :
1ère infraction 5 tours
2ème infraction exclusion
Ravitaillement moteur en marche :
1ère infraction 5 tours
2ème infraction exclusion

Art. 19 Réparations

Le cadre de la moto et le bloc moteur seront marqués par touches de peinture au numéro inscrit à l'intérieur.

Toutes les autres pièces pourront être changées. Les réparations devront être effectuées au stand. En dehors du stand, les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique, seuls les outils et pièces leur étant fournis. En cas de panne totale, le pilote plus son coéquipier pourront ramener la moto au parc en poussant dans le sens de la course, après avis du Directeur de Course.
Seuls les dépannages de fortune, bougies, chaînes, etc... pourront être effectués par le pilote seul, sur le bord de la piste, à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.
Les soudures ne devront pas être effectuées dans les stands, mais dans un endroit mis spécialement à la disposition des coureurs.

SANCTIONS
Réparations contraires au règlement
1ère infraction 5 tours
2ème infraction exclusion

Art. 20 Contrôle et fin de course

Dès l'arrivée, les cinq premières machines seront mises au parc fermé pour vérifications et, passé un délai de 30 minutes après l'arrivée des derniers concurrents, les motos pourront être sorties définitivement du parc fermé.

En cas de réclamation, le réclamant, les pilotes et manager des motos incriminées, devront assister aux vérifications. Les réclamations relatives au classement seront reçues dans les 30 minutes suivant la proclamation des résultats, accompagnées d'une somme de 200 francs français, remboursable si la réclamation est fondée. Toute réclamation devra être remise entre les mains du Directeur de Course.

Art. 21 Classements

A. DE L'EPREUVE

Un classement scratch (toutes cylindrées confondues) sera établi à la fin de l'épreuve. C'est l'équipage ayant accompli le plus grand nombre de tours qui sera déclaré vainqueur. L'arrivée sera jugée sur le pilote en tête une fois la dernière heure tombée. Tout équipage passant la ligne d'arrivée après 20 minutes de retard sur le premier ne verra pas son dernier tour compté.

Pour être classé, chaque équipe devra avoir effectué deux tiers de la distance parcourue par l'équipage classé premier au scratch.

B. DU CHAMPIONNAT

Les points comptant pour le Championnat devront être attribués aux pilotes, sans tenir compte, le cas échéant, des résultats obtenus par des coureurs étrangers de la façon suivante : 15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
Sera retenue pour le classement général la totalité des résultats. En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier, du nombre de places de second, et ainsi de suite.

C. DES TROPHÉES

Des classements par classes de cylindrées, 160 à 225cc, 226 à 250cc, plus de 250cc, seront extraits du classement scratch Championnat et des points seront attribués aux seuls pilotes français selon le barème suivant : 15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
Comme pour le classement général du Championnat, ces classements par classes s'effectueront à titre individuel, par addition des points attribués en fonction de tous les résultats. En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier, du nombre de places de second, et ainsi de suite.

D. CHRONOMÉTRAGE

Un service de chronométrage de trois personnes sera désigné automatiquement par la Fédération. L'attention des clubs est toutefois attirée sur la

nécessité de fournir aux chronomètres officiels (dont le nombre est réduit) un secrétariat correspondant à un teneur de tableaux pour dix machines admises au départ.

Art. 22 Réglementation

Cette compétition sera organisée conformément aux prescriptions du Code Sportif de la F.F.M., du Règlement National de la F.F.M., aux clauses de l'Amex et du présent Règlement.

Art. 23 Réclamations

Les réclamations doivent être posées conformément aux dispositions du Code Sportif. Elles doivent être présentées dans les délais impartis par les pilotes intéressés.

Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de 250 francs ; de plus, en cas de démontage, une caution de 300 francs pour un moteur 2 temps ou de 600 francs pour un moteur 4 temps devra être également versée.

Tout pilote mis en cause devra être entendu par le jury.

- Le droit de réclamation en appel est porté à 500 francs.
- Si la réclamation doit être jugée immédiate, à la demande expresse du réclamant, et nécessite une réunion urgente de la Commission, une caution de 3 000 francs devra être versée pour frais de justice.
- Si la réclamation est justifiée et la décision précédente modifiée dans un sens favorable au réclamant, cette caution sera remboursée.
- Dans la négative, elle sera perdue par la Fédération en dédommagement des frais inhérents à la convocation des membres de la Commission.

Bien entendu, si la réclamation peut suivre le cours normal des réunions fédérales et ne nécessite pas une réunion d'urgence, cette caution de 3 000 francs ne sera pas réclamée.

Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas d'incident impliquant plusieurs personnes, le droit en appel devra être versé ainsi que la caution par chacune des personnes intéressées mais en aucun cas collectivement.

Art. 24 Officiels

A) Des chronomètres officiels chargés d'assurer le chronométrage seront désignés par la F.F.M. pour toute épreuve du Championnat. Le coût de ce service est entièrement à la charge du club organisateur.

B) Un délégué pourra être désigné par la Commission d'Enduro pour chaque épreuve du Championnat. Le coût du déplacement de cet officiel est pris en charge à 50 % par le club organisateur.

Son travail consiste à observer, conseiller et concilier sans prendre aucune décision sur le terrain car, juridiquement, les responsabilités sont assumées par le Directeur de Course et le club organisateur.

En cas de défaillance du premier, le Délégué peut le suppléer dans la mesure où il est titulaire de la licence, mais il doit alors abandonner ses fonctions fédérales.

C) Un Commissaire Technique sera désigné pour chaque épreuve. Les frais de déplacement seront pris en charge par les clubs organisateurs.

D) La Commission se réserve de déléguer sur place un pilote chevronné pour vérifier le parcours. Les frais seront pris en charge par la F.F.M.